

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS BISTER « 100 ANS »

ARTICLE 1

La société Bionat SA (ci-après « BISTER »), inscrite sous le n°0432.180.827, ayant son siège social à Rue de l'Innovation(RH) 21, 5020 Namur, organise un Jeu-Concours gratuit (ci-après « le Jeu-Concours »), dont les conditions générales de participation sont précisées ci-dessous.

Pour organiser le Jeu-Concours, BISTER utilise les services de Lucky Cycle SA (ci-après « LuckyCycle »), société anonyme de droit belge inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n°0548 756 417, RPM de Bruxelles, ayant son siège social à Avenue Louise 523, 1050 Bruxelles.

La participation au Jeu-Concours est sans incidence sur les garanties concédées sur les produits ainsi que sur le service après-vente.

BISTER informe les Participants, conformément à sa politique de protection de la vie privée, que les données à caractère personnel des clients participant à l'Action et qui sont nécessaires à l'organisation et au bon déroulement de l'Action sont utilisées par LuckyCycle.

ARTICLE 2

Le Jeu-Concours se rapporte à tout achat d'un pot de moutarde ou sauce BISTER effectué dans les magasins participants. Le Jeu-Concours est ouvert du lundi 1er juin 2026 au lundi 31 août 2026 inclus.

BISTER a le droit de modifier unilatéralement la date de fin du Jeu-Concours en cas de force majeure, nécessité technique, fraude ou circonstances indépendantes de sa volonté.

Le Jeu est accessible dans l'ensemble des points de vente commercialisant les produits BISTER porteurs d'un couvercle comportant un code unique permettant de participer.

ARTICLE 3

La participation au Jeu-Concours est ouverte à toute personne (ci-après « le/les Participants ») remplissant les conditions suivantes :

- résidant en Belgique ;
- avoir complété un achat valide dans la période visée à l'Article 2.

Seule une participation par achat est admise. En outre, chaque participant peut participer une seule fois par semaine, indépendamment du nombre d'achats réalisés.

La participation au Jeu-Concours n'est pas autorisée aux mineurs de moins de 18 ans. Sont exclus des Participants, le personnel de BISTER, l'organisateur de ce Jeu-Concours, de LuckyCycle, de tous les collaborateurs directs ou indirects de ces sociétés, et de toute autre personne ayant collaboré à l'organisation du présent Jeu-Concours (ci-après collectivement « les Entités du Jeu-Concours »).

BISTER peut exclure à tout moment et à titre définitif un Participant, en cas de violation de l'une des conditions de participation, en cas de fourniture d'informations fausses telle que décrites par l'article 7 ou en cas d'abus, de tromperie ou de participation de mauvaise foi au Jeu-Concours.

Pour participer au Jeu, le Participant doit utiliser un des navigateurs internet suivants dont la fonctionnalité JavaScript aura été préalablement activée : Firefox 26+, Internet Explorer 8+, Safari 5.1.7+ (Windows) et 6+ (Mac OS), Opéra 12 ou Chrome 32+. De même, les systèmes d'exploitation supportés sont : Windows Vista, Windows 7, Windows 8, Windows 10 et Mac OS 10.8+. A défaut, BISTER décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques rencontrés pour accéder au Jeu-Concours.

La participation au Jeu-Concours n'implique aucune renonciation au droit légal de révocation de l'achat du ou des bien(s) et/ou service(s) composant le panier d'achat du participant. Toutefois l'exercice de ce droit entraînera automatiquement l'annulation de la participation au Jeu-Concours pour défaut d'objet.

ARTICLE 4

4.1. La participation au Jeu-Concours doit avoir lieu entre les dates visées à l'Article 2. Seules les participations enregistrées entre ces dates seront admises.

4.2. Pour participer au Jeu-Concours, et être susceptible de remporter les dotations telles que décrites ci-après dans l'article 4.5 du présent Règlement, il faudra au participant :

- Acheter un produit porteur de l'offre entre le 01/06/2026 et le 31/08/2026 et conserver son ticket de caisse. Le ticket de caisse est à conserver et pourra vous être demandé pour preuve d'achat avant de vous faire parvenir le gain.
- Suite à son achat le Participant doit se connecter sur l'un des liens (URLS) suivants depuis un ordinateur, une tablette ou un GSM/mobile :
- Belgique en version française : <https://www.bister.be/fr/100-ans>
- Belgique en version néerlandophone : <https://www.bister.be/nl/100-ans>
- Belgique en version anglaise : <https://www.bister.be/en/100-ans>

4.3. Une fois que le Participant a accédé à la page du Jeu-Concours selon les modalités définies ci-dessus :

- 4.3.1. Le Participant devra compléter un formulaire en fournissant les informations obligatoires suivantes : nom, prénom, email, date de naissance ainsi qu'accepter le présent Règlement du Jeu-Concours pour être autorisé à participer.
- 4.3.2. Le Participant doit ensuite rentrer son code unique gravé sur la face intérieure du couvercle de son pot de sauce/moutarde acheté entre les dates visées à l'Article 2.
- 4.3.3. Le Participant doit ensuite répondre au quiz de 3 questions qui s'affiche sur l'écran afin de découvrir son gain parmi ceux décrits à l'article 4.5.
- Chaque participation donne droit à une chance de gagner un gain. Ce tirage est effectué informatiquement, de manière instantanée, aléatoire et sans intervention humaine. Le Participant sera informé en temps réel du gain obtenu sous forme de code promotionnel.
- 4.3.4. Chaque Participant déclare avoir pris connaissance du Règlement du Jeu-Concours, il déclare l'avoir accepté.

4.4. Pour participer au présent Jeu-Concours, le Participant doit finaliser toute la procédure décrite ci-dessus afin de découvrir son gain parmi ceux décrits à l'article 4.5.

Ce Jeu-Concours n'est pas un jeu de hasard au sens de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs.

4.5. Les gains seront distribués des manières suivantes (dans la limite des stocks disponibles) :

- 3 participants remporteront 100 ans de moutarde. Le gain consiste en l'attribution annuelle d'un assortiment de produits BISTER d'une valeur commerciale indicative de 40€ TTC pendant une durée maximale de 100 ans à compter de la désignation du gagnant. Le gain est strictement personnel, non transmissible et prendra fin au décès du gagnant.
- 30 participants remporteront un assortiment de moutarde et sauces d'une valeur de 25€ TTC.
- Le reste des participants remporteront une entrée au musée de la Moutarde, valable jusqu'au 31/12/2026.

4.6. Il s'agit d'un jeu 100% gagnant. Le Participant sera informé de son gain sur la page de l'Action. Le gain est nominatif ; les Gagnants ne peuvent donc pas demander qu'il soit attribué à une autre personne qu'eux. Les gains sont non remboursables, non cessibles, non convertibles en numéraires et non compensables en tout ou partie.

BISTER se réserve toujours le droit d'exclure de la participation et du gain du prix les participants qui trichent, se livrent à des abus et au dol ou induisent en erreur ou dont on présume qu'ils se rendent coupables de l'un des actes mentionnés ci-dessus ou ci-après ou qui, d'une autre manière, violent l'une des dispositions du règlement.

ARTICLE 5

Les lots seront acceptés tels qu'ils sont annoncés sur le site du jeu. Ils ne pourront être échangés contre leur valeur en espèces, ni remplacés par un autre lot à la demande du gagnant. Les lots sont nominatifs et ne peuvent être cédés à un tiers.

L'acheminement des lots, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants, s'effectue aux risques et périls des destinataires. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par les destinataires, directement auprès des établissements ayant assuré l'acheminement. Dans le cas où le(s) lot ne pourrai(en)t être adressé(s) par voie postale, ses (leurs) modalités de retrait seront précisées au(x) gagnant(s) dans un courrier électronique confirmant le lot ou par tout autre moyen à la convenance de BISTER.

Pour pouvoir bénéficier de son gain, le participant devra fournir ses coordonnées postales. Un email sera envoyé au Participant lui permettant de fournir ses coordonnées. Les gains seront envoyés dans un délai maximal de 60 jours à compter de la date de fin du Jeu-Concours, sous réserve de l'exactitude des informations communiquées à BISTER. Le Participant sera réputé avoir définitivement et irrévocablement renoncé à son gain s'il n'a pas communiqué ses coordonnées correctes.

ARTICLE 6

Sauf pour ce qui relève des articles 8, 10 et 11, les Participants n'enverront pas de correspondance à BISTER et ne tenteront pas de prendre contact avec lui, ni par téléphone ni par aucun autre moyen de communication et ce, pendant le Jeu-Concours ou après la clôture de celui-ci.

ARTICLE 7

Les Participants donnent leur accord concernant tout contrôle de leur identité et de leur domicile. La communication d'une fausse identité, d'un faux alias ou d'une fausse adresse entraîne l'exclusion du Jeu-Concours.

De manière générale, toute infraction au Règlement ainsi que toute tentative de fraude et/ou de tromperie sera sanctionnée par l'exclusion immédiate du Participant.

Si BISTER se voit obligée de remettre un Jeu-Concours à plus tard, de le diminuer ou de le retirer, de modifier le règlement du Jeu-Concours ou d'adapter la formule du Jeu-Concours, BISTER ne peut en être rendue responsable en aucune façon que ce soit.

ARTICLE 8

La seule participation au Jeu-Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute plainte relative au présent Jeu-Concours doit être envoyée par écrit dans les 7 jours ouvrables suivant la date de participation au Jeu-Concours au siège social de BISTER mentionné ci-dessus. Les plaintes ne seront traitées que par écrit. Les plaintes introduites en dehors de ce délai ou qui ne sont pas établies par écrit, ne seront pas traitées.

Le présent règlement est régi par le droit belge et tout litige relatif à son application relève de la compétence des tribunaux bruxellois.

ARTICLE 9

En tant qu'organisateur de ce Jeu-Concours, la société BISTER ne pourra être tenue responsable de la suspension, du report, de la modification ou de la suppression de ce Jeu-Concours en cas de force majeure, ou plus généralement en cas de circonstances imprévisibles ou indépendantes de sa volonté, et aucune compensation ne pourra être due aux Participants de ce fait. La décision de BISTER à cet égard est souveraine et sans appel.

LuckyCycle ne peut en aucun cas être considéré comme le vendeur des marchandises commandées. Avant sa participation au Jeu-Concours, le Participant au Jeu-Concours devra conclure une relation contractuelle avec BISTER en vue de l'acquisition des biens proposés sur sa plate-forme. LuckyCycle sera en dehors de cette relation contractuelle. Les conditions générales de BISTER s'appliquent à ces ventes indépendamment de la participation au Jeu-Concours. En cas de contradiction entre le présent règlement et ces conditions générales, celles-ci prévalent sur le présent règlement.

ARTICLE 10

Ce règlement est disponible dans les magasins participants et peut-être adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite adressée à :

*BIONAT SA,
Rue de l'Innovation (RH) 21
5020 Namur*

Dans ce cas, si le Participant en fait explicitement la demande dans son courrier et y joint ses coordonnées bancaires, BISTER lui remboursera le prix d'un affranchissement pour un courrier standard.

ARTICLE 11

Le présent Jeu-Concours génère un traitement de données à caractère personnel dont BISTER est le responsable du traitement. Outre les traitements liés au fonctionnement de BISTER, indépendamment du Jeu-Concours, les finalités de ce traitement sont le marketing direct, la gestion de la participation au Jeu-Concours et la remise des gains. BISTER s'engage à respecter le Règlement Général Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel. Dans ce contexte, BISTER traite vos données à caractère personnel, notamment dans le cadre du marketing direct BISTER ou de tiers.

Conformément au Règlement Général Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les Participants ont un droit de consultation et de, rectification de leurs données à caractère personnel, ainsi qu'un droit d'opposition à leur traitement en cas de finalité de marketing direct. Ces droits peuvent être exercés comme décrits dans la politique vie privée que vous pouvez trouver sur le site de BISTER : <https://www.bister.be/fr/politique-de-confidentialite>.

Chaque Participant peut en outre s'opposer à tout moment sans frais et sans motif à l'envoi de marketing direct par voie électronique par BISTER en cliquant sur le lien « Désinscription » figurant sur chaque envoi.

ARTICLE 12

Si l'une des dispositions de ce règlement est déclarée nulle ou non applicable, les autres dispositions restent entièrement en vigueur. Cette condition est d'application dans la mesure où elle est autorisée par la loi.

Tout participant au Jeu-Concours est supposé avoir pris connaissance et accepté les caractéristiques ainsi que les restrictions liées à l'utilisation d'Internet. De ce fait, BISTER et/ou LuckyCycle ne pourra en aucun cas être tenue(s) responsable(s) :

- des transmissions via Internet ;
- du mauvais fonctionnement d'Internet et/ou du logiciel utilisé ;
- des conséquences de virus, bogues, anomalies, défaillances techniques ;
- de défauts techniques, du hardware ou du logiciel, peu importe leur nature.

BISTER et/ou LuckyCycle ne peuvent être tenues responsables de dommages directs ou indirects causés par la participation au Jeu-Concours, d'une interruption ou de tout autre dysfonctionnement, de l'exclusion de participants ou de la clôture du Jeu-Concours, quelle qu'en soit la raison. La présente clause s'applique également aux dommages directs ou indirects pouvant résulter d'une connexion défaillante au site <https://www.bister.be/fr> et, le cas échéant de son application mobile, et/ou aux ordinateurs dans les magasins et/ou aux systèmes de messagerie électronique. Chaque participant est tenu de prendre les mesures nécessaires afin de sécuriser ses propres données et/ou logiciels intégrés dans son équipement informatique et/ou son site contre d'éventuelles attaques. La connexion au site <https://www.bister.be/fr> ainsi que la participation au Jeu-Concours relèvent entièrement de la responsabilité des participants.